

DAJI/2019/Décision/Subvention/36

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit de l'UMR 7330, CEREGE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 12 juin 2019 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur du labex OTMed, est attribuée une subvention au profit du CEREGE (UMR 7330) pour un montant de 3000 euros afin de cofinancer l'organisation de la Fête de la Science.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA04OTME, éotp 1OTMED04/LA04/ID12HRU330.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 09 juillet 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

